



## Accident avec vehicule concessionnaire sans plaque immatriculation

Par **michauxp**, le **01/02/2013** à **03:01**

Bonjour

J'ai eu un accident de voiture avec un vehicule concessionnaire neuf. ( à un carrefour )  
j'ai embouti ce vehicule par l'arrière. je suis donc supposé en tort.

Cependant le vehicule roulait sans plaque d'immatriculation ni à l'avant ni à l'arrière. ( photo à l'appui )

J'aimerais savoir si cela a une incidence sur le sinistre notamment au niveau des assurances.  
Dois je porter plainte? et cela va t'il m'aider ???

Merci.

Par **chaber**, le **01/02/2013** à **06:14**

bonjour

Votre plainte sera irrecevable et ne changera absolument rien au niveau des assurances et la responsabilité que vous reconnaissez

Le concessionnaire peut toutefois avoir une amende.